



LA CREA
DEMAIN
2030

Chère Madame,
Chère Mademoiselle,
Cher Monsieur,

La communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) s'engage pour le développement de son territoire.

Ce développement doit être solidaire et prendre en compte les besoins de chacun ; nous nous attacherons à répondre au mieux aux attentes de nos concitoyens, notamment dans les domaines du logement et des transports.

Le renforcement de l'attractivité du territoire demeure également une priorité de la CREA, qui souhaite poursuivre une politique ambitieuse au service de l'emploi et du rayonnement du territoire.

La CREA affirme enfin son rôle d'Eco-communauté et place au cœur de ses préoccupations la préservation de l'environnement et du cadre de vie de ses habitants.

Nous espérons que ce document vous sera utile pour comprendre les grands enjeux qui attendent notre territoire pour les prochaines années.

Très bonne lecture

Laurent Fabius

Président de la CREA

Pierre Bourguignon

*Vice-Président de la CREA,
en charge de l'Urbanisme,
du Plan de Déplacements
Urbains et de l'Aménagement*

Hubert Wulfranc

*Vice-Président de la CREA,
en charge de la politique du
logement*

Serge Cramoisan

*Vice-Président de la CREA,
en charge du Plan Climat Energie*



LA CREA CONSTRUIT

“ “ Quel développement de la CREA souhaitons-nous ? Sur quel territoire voulons-nous vivre ? ” ”

“ “ Quel équilibre entre espaces urbains et ruraux ? Comment concilier développement de l'activité et préservation de l'environnement ? ” ”

“ “ Quelle politique de l'habitat sur notre territoire ? Comment favoriser l'accès de tous à un logement abordable et décent ? ” ”

“ “ Quelles priorités en matière de déplacements urbains souhaitons-nous privilégier ? Quelles sont nos ambitions en matière de transports collectifs, de moyens de déplacements économes et moins polluants ? ” ”

“ “ Comment maîtriser nos consommations énergétiques ?... ” ”

SON AVENIR

...autant de questions dont les réponses vont contribuer à construire l'avenir du territoire à une échéance de 10, 15 et 20 ans.

Pour répondre à ces questions et construire l'avenir de son territoire qui couvre désormais 71 communes, la CREA a engagé un vaste chantier de révision-élaboration de ses politiques d'aménagement du territoire.



LA CREA
71 COMMUNES
500 000 HABITANTS





LES DATES À RETENIR



>SCOT

2009

Bilan du
Schéma Directeur

2010

Diagnostic
territorial

>PDU

Actualisation des données
Elaboration du Diagnostic

>PLH

Diagnostic

>PCET

Diagnostic
Bilan Carbone



2011

Elaboration du Projet
de Territoire (PADD et DOO)

Elaboration
du projet de PDU

Définition des
orientations et du
programme d'actions

Elaboration
du programme d'actions

2012

Enquête publique et
approbation du PDU

Approbation
du PLH

2013

Enquête publique et
approbation du SCoT

Approbation
du PCET



LE SCoT

SCHÉMA DE
COHÉRENCE TERRITORIALE

C'EST QUOI ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification à l'échelle intercommunale. Il traduit un projet global et apporte une vision stratégique du territoire pour les 15 à 20 années à venir. Il doit définir les objectifs et les priorités intercommunales en matière d'urbanisme, de logement, de transport, d'équipement commercial, de développement économique, touristique, de protection des espaces naturels, des paysages, de la biodiversité...

POURQUOI ?

Il permet d'assurer une cohérence entre les différentes politiques publiques et doit servir de référence aux documents d'urbanisme locaux (PLU, Cartes Communales) qui doivent être compatibles avec le SCoT.

COMMENT ?

3 étapes pour définir un SCoT :

- Elaboration d'un diagnostic territorial et environnemental
- Définition des enjeux du territoire
- Elaboration du projet de territoire : Projet d'Aménagement et de Développement Durables et Document d'Orientations

et chez nous ?



Le SCoT fait suite au Schéma Directeur de l'agglomération Rouen-Elbeuf approuvé en 2001 par les élus du Syndicat Mixte couvrant à l'époque le territoire des intercommunalités de Rouen et d'Elbeuf.

En 2010, l'élaboration du nouveau SCoT est devenue une compétence de la CREA. Le SCoT doit désormais être conçu à l'échelle de ce nouveau territoire (71 communes) né de la fusion de 4 intercommunalités.



LE PDU

LE PLAN DE
DÉPLACEMENTS URBAINS

C'EST QUOI ?

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est un document de planification des déplacements. Il permet ainsi de définir un projet global d'aménagement du territoire et d'organisation des déplacements sur une période de 10 ans.

Il définit les principes d'organisation de transport de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement.

POURQUOI ?

Le PDU doit assurer la cohérence entre les différents projets en matière de politique de déplacement. Il doit garantir un équilibre entre mobilité et cadre de vie.

COMMENT ?

3 étapes pour définir une politique de la mobilité :

- Un diagnostic pour comprendre les logiques de déplacements et la place des outils de la mobilité
- Identification des enjeux qui traduisent les attentes du territoire en termes de mobilité
- Construction d'un programme d'actions pour répondre à ces enjeux

et chez nous ?



L'ex-CAR disposait d'un PDU approuvé en 2000, mis en révision en 2007. De son côté, sans être soumise à cette obligation, l'ex Agglo d'Elbeuf (CAEBS) a initié, en 2008, une démarche d'élaboration d'un Plan Global de Déplacements. La constitution de la CREA au 1^{er} janvier 2010 nécessite de concevoir le PDU à l'échelle de ce nouveau territoire. Le PDU alimentera le volet Déplacement du SCoT.



LE PLH

**LE PROGRAMME
LOCAL DE L'HABITAT**

C'EST QUOI ?

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document de programmation des politiques de l'habitat. Il permet ainsi de définir un projet global de développement concerté et équilibré de l'habitat sur une période de 6 ans.

POURQUOI ?

Il définit les différentes actions à engager par la CREA et ses partenaires pour répondre aux besoins en logements de la population actuelle et future du territoire. Il recherche un équilibre dans la répartition des différents types de logements sur le territoire et veille à l'articulation entre habitat, transports en commun et pôles d'emploi, dans le respect de la préservation de l'environnement.

COMMENT ?

3 étapes pour définir une politique de logement :

- Un diagnostic pour mieux comprendre les atouts et les faiblesses du territoire en matière de logement,
- Des orientations pour fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs,
- Un programme d'actions territoriales et thématiques pour définir les modalités d'intervention et de partenariat ainsi que les moyens budgétaires à mobiliser

et chez nous ?



Les PLH de l'ex-CAR et l'ex-CAEBS élaborés en 2007 continuent d'être mis en œuvre.

La création de la CREA au 1er janvier 2010 nécessite d'élaborer un nouveau PLH à l'échelle de ce nouveau territoire et permet d'identifier de nouveaux enjeux en phase avec l'évolution du contexte démographique et économique. Le PLH alimentera le volet Habitat du SCoT.



LE PCET

LE PLAN CLIMAT ENERGIE
TERRITORIAL

C'EST QUOI ?

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) est un projet de développement durable qui vise à lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et à adapter le territoire aux effets inéluctables de ce changement climatique. Il permet d'inscrire le changement climatique comme critère à part entière à prendre en compte dans la conception des politiques publiques. Il porte également sur le patrimoine de la CREA.

POURQUOI ?

Le PCET doit contribuer à améliorer l'efficacité énergétique, augmenter la production d'énergie renouvelable et réduire l'impact des activités en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Il doit également permettre de limiter la vulnérabilité du territoire face au changement climatique en proposant une adaptation de ses politiques d'aménagement.

COMMENT ?

Un parcours en trois étapes :

- Mobiliser la population et établir un diagnostic
- Organiser et piloter un plan d'actions
- Animer et évaluer le plan d'actions

et chez nous ?



Le diagnostic sur le territoire montre que les enjeux forts en matière de lutte contre le réchauffement climatique sont, au-delà de l'industrie, le secteur résidentiel et les transports. La CREA vient de lancer son Plan Climat Energie Territorial à l'échelle des 71 communes. La démarche est à l'état de diagnostic. Le PCET sera le volet climat du SCOT et concernera l'ensemble des domaines de compétence de la CREA. Une attention particulière sera portée sur l'habitat et les déplacements.



CONTACTS UTILES

Direction de la Planification Urbaine
14 bis avenue Pasteur BP 589
76006 Rouen Cedex 1
www.la-crea.fr